



Le Journal d'information

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé



Maisons de Santé Pluriprofessionnelles de Sauve, Lasalle, Saint Jean du Gard, professionnels de santé libéraux, acteurs du social et du médico-social...

C'est quoi une CPTS ?

La loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016 donne la possibilité aux professionnels de santé libéraux de s'organiser localement en une entité nommée Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). L'objectif est de fédérer des professionnels de santé qui souhaitent promouvoir les prises en charge ambulatoires et améliorer la coordination des parcours de santé sur le territoire.

+ d'informations dans l'instruction ministérielle relative aux CPTS du 2 décembre 2016 (n° DGOS/R5/2016/392)

Qui est concerné ?

Les CPTS naissent de l'initiative des professionnels de santé de ville. Elle peut rassembler des professionnels médicaux et paramédicaux, des médecins généralistes et spécialistes, des masseurs-kinésithérapeutes, des infirmiers, des pharmaciens, des associations de professionnels, des établissements et services sociaux et médicaux-sociaux, des réseaux de santé...

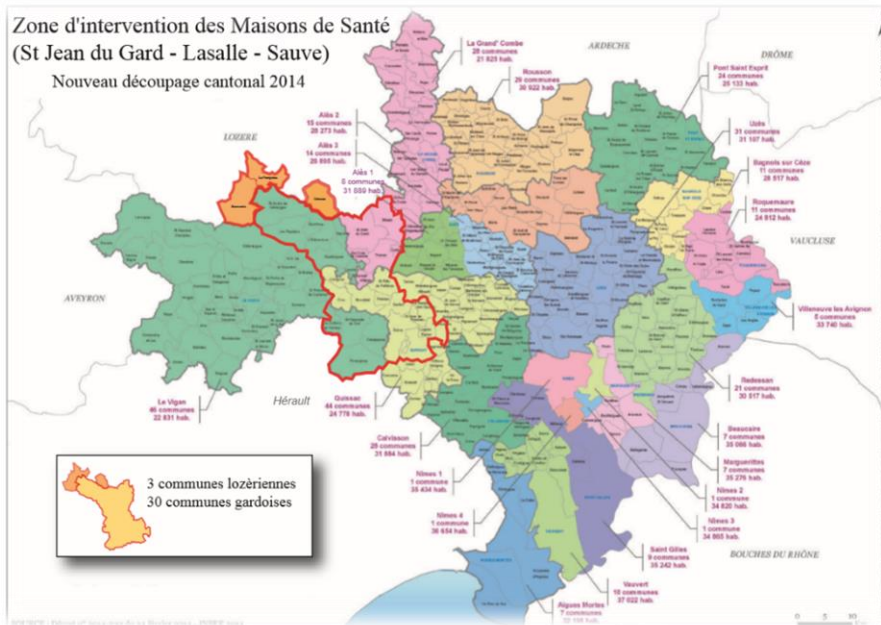
En pratique, une CPTS peut être créée par des professionnels de santé regroupés en maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), en associant d'autres professionnels de santé du premier recours exerçant en cabinets mono ou pluriprofessionnels, des professionnels de santé du second recours, des acteurs du secteur social et médico-social en fonction des projets.

Quelles opportunités pour les professionnels de santé libéraux ?

- Agir localement sur l'offre de santé afin qu'elle réponde mieux aux besoins des habitants
- Faciliter les échanges entre professionnels de santé de son territoire (1^{er} et 2nd recours, acteurs du social et médico-social)
- Bénéficier de formations, d'espaces d'échanges, d'outils, de compétences...
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé
- Disposer d'une coordination organisée
- Rendre attractif le territoire
- Relayer les problématiques du territoire auprès des pouvoirs publics

Comment est née cette CPTS ?

Après une première réunion d'information en septembre 2016 ouverte à tous les professionnels de santé et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux du territoire un projet de CPTS a été élaboré.



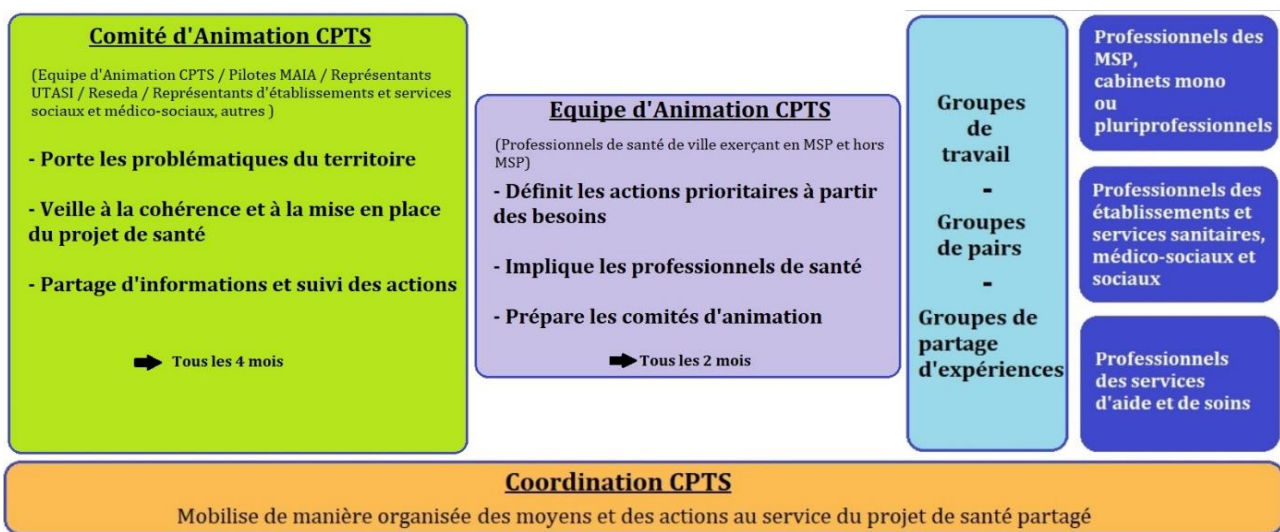
Ce projet s'étend sur le territoire de Quissac, Sauve, Saint Hippolyte du Fort, Lasalle, Saint Jean du Gard et la Vallée Borgne.

Le projet de la CPTS est porté par les trois associations des Maisons de santé du territoire (Sauve, Saint Jean du Gard et la Vallée Borgne, Lasalle).

Il a été construit avec les professionnels des trois MSP, des professionnels de santé du territoire et des représentants d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux.

Un comité d'animation de la CPTS a été formé avec des professionnels volontaires, qui ont contribué à la formulation des orientations du projet sur le territoire. Le projet de santé validé par l'Agence Régionale de Santé Occitanie a permis le financement d'un temps de coordination.

Comment ça marche ?





Quels sont les actions en cours ou projets ?

La CPTS s'est constituée autour **d'un projet de santé** élaboré en commun avec les professionnels de santé des MSP, des professionnels de santé du territoire, des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Après un premier recueil des besoins, les acteurs ont choisi d'inscrire dans leur projet de santé les axes de travail suivants :

- Améliorer et renforcer l'inter-connaissance et la coordination des acteurs de la CPTS
- Améliorer et renforcer la coordination ville-hôpital
- Améliorer l'accès aux soins
- Favoriser l'innovation sur le territoire

En fonction des projets un soutien des pouvoirs publics pourra être demandé.

Une action pour faciliter le lien avec les établissements de santé. Des consultations avancées sur le territoire.

Afin de favoriser l'accès aux soins sur le territoire et les coopérations avec les médecins spécialistes, des consultations vont être organisées dans les Maisons de santé. Des projets de télémédecine pourraient par la suite voir le jour.

Une action pour favoriser le maintien à domicile. Le protocole prévention des chutes pour les personnes de plus de 60 ans.

Une ergothérapeute réalise une évaluation à domicile et propose des solutions d'aménagement ou aides afin d'éviter les chutes et permettre un maintien à domicile. La situation est repérée par l'équipe de soins et le médecin traitant qui décide de l'inclusion du patient dans le protocole.

L'accès à des actions de prévention. Les programmes d'ETP (Insuffisance Cardiaque, Diabète), le programme Bougez-sur-Ordonnance vers lesquels les patients atteints de pathologies chroniques sur le territoire peuvent être orientés.

Une action pour faciliter les échanges avec les acteurs du social et du médico-social. Des réunions de concertation focus social/médico-social.

La mise en place d'une coordination territoriale permet de renforcer les liens avec les professionnels médico-sociaux et sociaux. Le service de soins infirmiers à domicile, le service territorial de l'autonomie, le service social territorial sont conviés à une réunion de concertation avec les professionnels de santé (médecin, infirmier, masseur-kinésithérapeute...) pour échanger sur la situation complexe d'un patient commun qui a été préalablement informé. Cette réunion permet de réaliser une synthèse des évaluations, de rechercher des solutions, d'aider à la prise de décision et de redéfinir la place et la mission de chacun. Les professionnels concernés portent ainsi un discours commun auprès du patient et sa famille, ce qui augmente le sentiment de sécurité et la qualité de la prise en charge.

Des soirées d'information et de formation pluriprofessionnelles en direction des professionnels de santé ont été organisées sur les thématiques suivantes : l'activité physique adaptée, les infections sexuellement transmissibles, l'opération et la rééducation du rachis, le bilan de médication...



SAVE THE DATE : Le Jeudi 20 septembre à 19h30 à La Filature - Lasalle

Présentation par le GIP e-santé Occitanie :

- Les solutions numériques développées en Région

- La messagerie sécurisée : utilisation et inscription des professionnels de santé libéraux

Comment contacter l'équipe d'animation de la CPTS ?

Pour vivre pleinement et sereinement votre exercice professionnel, qu'attendez-vous de la CPTS ? Si vous avez des questions, des propositions ou si vous souhaitez participer à l'organisation de l'offre de santé ambulatoire sur le territoire, contactez-nous par l'intermédiaire de la coordinatrice, Fanchon GINISTY à l'adresse suivante coordination.msp.cpts@orange.fr